



Accueil des nouveaux médecins
01.05.2019

Médecine du personnel

Dre C. Lazor-Blanchet



Protection et promotion de la santé et sécurité au travail: prévention, conseils, soutien et accompagnement



Prévention des risques professionnels



Gestion des accidents d'exposition au sang et enquêtes d'entourage



Consultations spécialisées de médecine du travail (toute problématique en lien avec travail)



Service social pour le personnel



Consultations de médecine de premier recours (*consultation facturée*)



Divers spécialistes:

Médecins du travail, médecins internistes,
Ergonome, hygiénistes du travail,
psychologues du travail
Assistante sociale

Confidentialité et secret médical

Libre accès aux lieux de travail et aux
personnes

Impartialité

Indépendance



Nous trouver
BH08 entrée principale

Nous rejoindre
Secrétariat : 021 314 02 43

www.chuv.ch | Sites Internet | PMU | Offres d'emploi

TRIBU
Le CHUV c'est nous

Tout ▼ Recherchez dans TRIBU et VDOC  Choisir une communauté

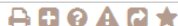
 Soins et Médecine	Formation et Recherche	Ressources humaines	Informatique et Communication	Services et Logistique	Administration et Finances
Engagement Nouveau collaborateur Recrutement et embauche Cahier des charges, Entretien d'évaluation Remplacement	Congés et absences Vacances/congés Absences Accident et maladie	Soutien au personnel Santé au travail Service social Conseils RH Grossesse et maternité Travail et vie de famille	Carrière Promotions et nominations Mobilité interne Bilan et mesures d'accompagnement Départ - Retraite		
				Salaire & Remboursement Salaire Remboursement Imposition	

Tribu : retrouver les informations utiles

- ▶ Engagement
- ▶ Congés et absences
- ▶ Soutien au personnel
 - Santé au travail
 - Service social
 - Conseils RH
 - Grossesse et maternité
 - Travail et vie de famille
- ▶ Carrière
- ▶ Salaire & Remboursement
- ▶ Gestion de l'activité
- ▶ Espace cadres

🏠 / Ressources humaines / Soutien au personnel / Santé au travail

Santé au travail



Filtrer les éléments selon leur titre (3 caractères minimum)

🔍 déplier les filtres

Filtres actifs : **Prestation**

Trier par : **Pertinence**

CHUV (10)

Produits chimiques: travailler en toute sécurité

Prestation

18.12.2018 | Catherine Lazor



Que faire en cas de : Amiante

Prestation

20.06.2018 | Catherine Lazor

Conseils pour l'aménagement des locaux et postes de travail

Publier un contenu semblable Ajouter à mes favoris Modifier



Les spécialistes de l'unité santé et sécurité au travail sont votre interlocuteur pour toutes les questions liées à l'ergonomie et à l'aménagement des locaux et postes de travail.

Contactez l'unité SST



Service de Médecine Préventive Hospitalière
Le stress au travail

À la une



Equipements de protection individuelle

Découvrez aussi...

• SUVA



Vaccination du personnel

Publier un contenu semblable Ajouter à mes favoris Modifier



La médecine du personnel organise différentes campagnes de vaccination pour lutter contre la transmission de certaines infections. Le service vérifie également le statut vaccinal de chaque employé lors de son engagement.

Se faire vacciner

Produits chimiques: travailler en toute sécurité

Publier un contenu semblable Ajouter à mes favoris Modifier



Des fiches de prévention simplifiées avec les informations importantes pour la protection de l'utilisateur et de l'environnement sont à disposition.

Consulter les fiches



EN CAS D'INCENDIE ...

Que faire?



Alarmer
Téléphoner 49 118
Poussoir Incendie



Sauver
Mettre en sécurité les patients et les personnes



Fermer
Portes et fenêtres



Éteindre
Extincteurs ou lance à eau

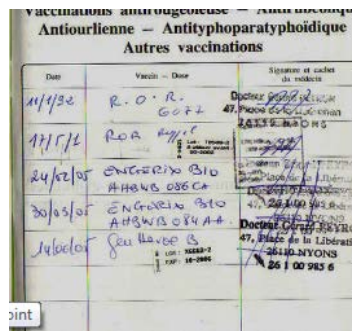
VACCINATION DU PERSONNEL MEDICAL

Visite d'entrée du nouveau personnel

Un courrier sera adressé par secrétariat MDP

- Documents à transmettre en retour

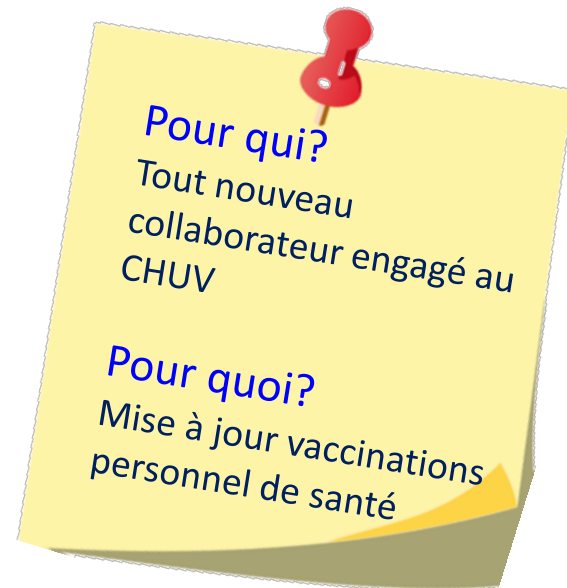
Questionnaire complété, copie carnet vaccination



+ Ac anti-HBS
+ test gamma-IFN

- Analyse documents par MDP

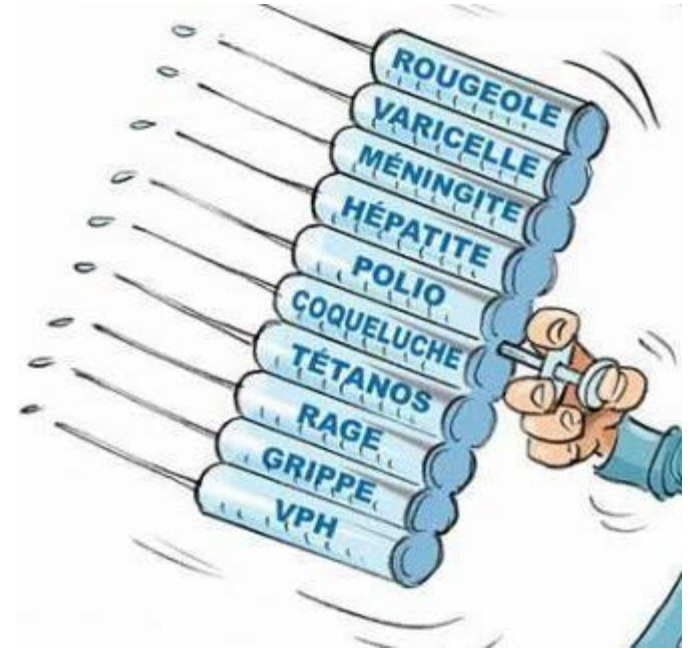
Passer pour mise à jour (lundi-vendredi, 7h30-12h00 sans RDV)



! obligatoire

Vaccination du personnel de santé

- Protéger le personnel des maladies infectieuses auxquelles ils sont exposés (patients/matériel infectieux)
- Et réduire risque transmission aux patients



Recommandations de vaccination pour le personnel de santé

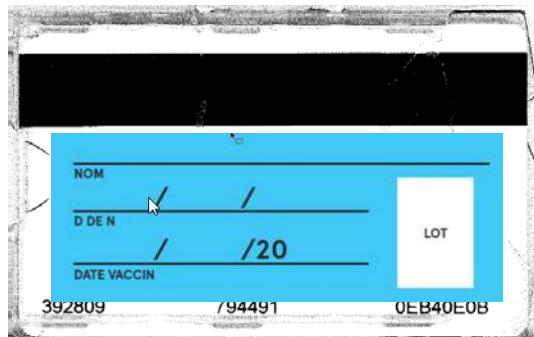
Bull. OFSP, 2009 (43):803-808

Immunité / vaccinations pour le personnel	Conditions d'immunisation
Rougeole-oreillons-rubéole	2 doses vaccin ou Ig G +
Varicelle	anamnèse de varicelle ou 2 doses vaccin ou Ig G +
Coqueluche	1 dose (primovaccination ou rappel si dernière dose > 10 ans) • entre 25-30^{ème} anniversaire • ou quelque soit l'âge si contact régulier avec nourrissons < 6 mois (DFME) et rappel tous les 10 ans
Hépatite B	3 doses (2 doses entre 11-15 ans) + anti-HBs $\geq$ 100 UI/l 5% d'hypo-répondeurs ou non répondeurs
Diphtérie-tétanos	Rappels tous les 20 ans (entre 25-65 ans)
Grippe saisonnière	Vaccination annuelle dès novembre

Vaccination du personnel contre la grippe



Depuis 2015: le **personnel non vacciné porte un masque** dans toute l'unité de soins durant la période épidémique (> 12 semaines)



ACCIDENTS PROFESSIONNELS D'EXPOSITION AU SANG ET LIQUIDES BIOLOGIQUES (AES)

Prévention des Accidents d'exposition au sang / liquides biologiques (AES)

Je porte des gants

(prélèvement, injection,
manipulation sondes, drains
manipulation déchets)



Je protège
yeux nez-bouche
(procédures à risque de
projection)



J'utilise le
matériel sécurisé



Je ne recapuchonne
JAMAIS les aiguilles



J'élimine
directement les
piquants/tranchants
dans le conteneur
(jamais dans les sacs
poubelle)

AES: quel risque de transmission ?



Patient-source	Risque séroconversion après AES
HBV positif	30%
HCV positif	0.5-1%
HIV positif	0.3% AES percutané 0.1% projection muqueuse nul si charge virale indétectable

Importance de la
vaccination
contre l'hépatite B

AES au CHUV

- 500 AES/an
- Blessures percutanées: 2/3
- Objet impliqué



Que faire encas d'AES?

- Procédure en cas d'AES
 - Éviter auto-évaluation par le blessé (= risque de sous-estimer le risque réel et différer ttt prophylactique !!!!)
 - Plusieurs cas /an: séropositivité HIV ou HCV découverte chez le patient-source lors gestion de l'AES
- Patient exposé au sang du soignant
 - 7% AES BOP
 - Eliminer immédiatement l'objet

Que faire en cas d'AES ?

Piqûre / Coupure Projection sur la peau

Rincer

eau + savon

Désinfecter

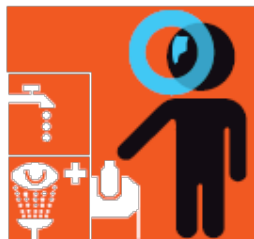
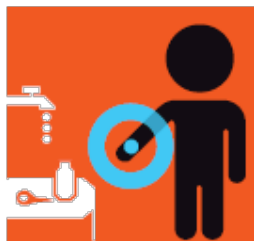
alcool ou Bétadine

Projection bouche / yeux

Rincer abondamment

eau ou

sérum physiologique



n° d'urgence 24h/24



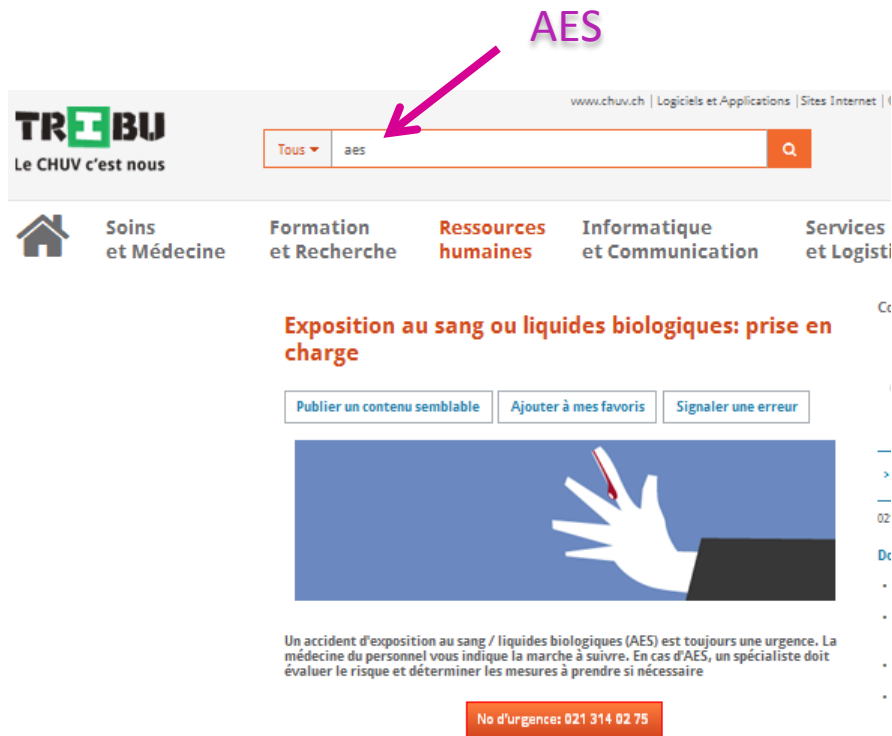
Appeler immédiatement

Interne: 40275 (24h/24)

Externe: 021/314 0275

AES : informations et documents

AES



TREBU
Le CHUV c'est nous

www.chuv.ch | Logiciels et Applications | Sites Internet | 4

Tous ▼ aes 🔍

Soins et Médecine **Formation et Recherche** **Ressources humaines** **Informatique et Communication** **Services et Logisti**

Exposition au sang ou liquides biologiques: prise en charge

[Publier un contenu semblable](#) [Ajouter à mes favoris](#) [Signaler une erreur](#)



Un accident d'exposition au sang / liquides biologiques (AES) est toujours une urgence. La médecine du personnel vous indique la marche à suivre. En cas d'AES, un spécialiste doit évaluer le risque et déterminer les mesures à prendre si nécessaire

Ne d'urgence: 021 314 02 75

> Médecine du personnel (MDP1)

021 314 02 75

Document(s) (4)

- AES: Procédure concernant le patient-source (210Kb)
- Brochure Exposition au sang et liquides biologiques: prévention et risque d'infection (CHUV)
- Formulaire anamnèse du patient-source en cas d'AES (40Kb)
- Procédure d'assemblage et de fermeture des conteneurs pour objets piquants tranchants (210Kb)

AES: instructions pour le médecin en charge du patient-source

Anamnèse du patient source



Anamnèse „Risques biologiques“

Nom du médecin: _____	Patient (étiquette)
Date de l'anamnèse: ____/____/____	Nom: _____
Service: _____	Prénom: _____
Motif hospitalisation: _____	Sexe: M ☐ F ☐
	Date naissance (JJ/MM/AA): ____/____/____

Source de l'anamnèse	
☐ Patient:	☐ fiable ☐ non fiable, pourquoi: _____
☐ Autre:	☐ Famille ☐ Médecin traitant ☐ Dossier ☐ Aucune information
Dans combien de temps (heures/jours) une anamnèse du patient peut-elle être envisageable ? _____	

Facteurs de risque:	Non	Oui	Remarque
Le patient présente-t-il une infection transmissible connue?	☐	☐	En particuliers HIV, HCV, HBV. Spécifier: _____
Le patient présente-t-il un mode de vie à risque HIV / HBV / HCV?	☐	☐	Exemple: - Antécédent de MST - Homosexualité - Partenaire HIV+/HBV+ ou à risque
(selon l'anamnèse ou votre appréciation si l'anamnèse n'est pas réalisable)			

Tester le patient source

- AVEC accord du patient
 - HIV, HCV, +/- HBV
 - Acheminer les tubes en urgence à pied (**pas d'envoi par poste pneumatique**) au desk réception du laboratoire BH18

Si accord ne peut être obtenu (patient-source anesthésié, désorienté), les tests peuvent être effectués sans son accord si la situation le justifie, mais le patient doit être informé dès que possible du test, de ses motivations et du résultat

RADIOPROTECTION

Généralités

- Sources de RI:

 - Installations génératrices de radiations (rayons X)

 - Produits radioactifs

- L'accès à ces zones est réservé aux personnes formées



- Le personnel y travaillant doit porter un badge qui mesure les radiations

 - ex: médecins, TRM, infirmières, instrumentistes



Mesures de protection

- Formation

- Sensibilisation à la radioprotection lors des examens de radioscopie
 - Formation interne dans le service

- Moyens de protection individuels et collectifs

- Tablier, protège-thyroïde, lunettes,

- Paravent, écrans, ...



- Permanence de radioprotection

- n° 67 468

- e-mail: radioprotection@chuv.ch